



**ARRETE RECTORAL DU 03 MARS 2026 COMPLETANT L'ARRETE RECTORAL DU 10 FEVRIER
2026 PORTANT NOMINATION DU JURY D'ÉVALUATION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE PAR LA VOIE DE LA
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
(CAPPEI VAEP)**

SESSION 2026

La rectrice,

VU le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

VU l'arrêté rectoral en date du 4 juillet 2025 fixant l'ouverture du registre d'inscription au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle – CAPPEI VAEP – session 2026 ;

VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

VU l'arrêté rectoral du 10 février 2026 portant nomination du jury d'évaluation du CAPPEI VAEP – session 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 10 février 2026 précité est complété comme suit :

IEN / IA-IPR / IEN-ET-EG / IA-DASEN / ADJOINT IA-DASEN :

Mme TECHER Tania

ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

Mme COULEUVRE Marie
M. GONNARD Christophe

Article 2 : Madame la cheffe de division des examens et concours de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Signé

Virginie DUPONT